

Réf: Dossier N° 148900

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GAPUMA PROPETIES COTE D'IVOIRE » en abrégé « GPCI »

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI ZONE INDUSTRIELLE, Lot 343, Ilot 22

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 06/10/2022 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le 06/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GAPUMA PROPETIES COTE D'IVOIRE » en abrégé « GPCI »

Objet : La fabrication de tuiles plastiques;

La prise à participation dans toute(s) entreprise(s) ou société(s) ayant des activités similaires ou connexes audit objet ou de nature à en faciliter l'extension ou le développement ;

-La création, l'acquisition, la location, la prise en gérance de toutes structures, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités ci-dessus spécifiées ;

Et généralement, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ou ayant un objet similaire.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, et immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires de la société ou pouvant être rattachées directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI ZONE

INDUSTRIELLE, Lot 343, Ilot 22

Dirigeant(s) : M DASWANI PRAKASH (GÉRANT), M
RAMSHANDANI PRAKASH RATAN (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-09359 du 12/10/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°51834/GTCA/RC/2022 du 12/10/2022

